



AEF Dépêche n°564253 - Paris, le 22/06/2017 12:27:00
- Enseignement supérieur - Coursus et Insertion -

Compte : andre.bismuth (115178) - 37.71.197.84 - www.aef.info

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Anne-Lucie Wack (CGE) : "Nous plaidons pour que les universités aient les mêmes possibilités que les écoles"

Par Sarah Piovezan



Anne-Lucie Wack, présidente de la Conférence des grandes écoles et directrice générale de Montpellier SupAgro

D.R.

"La CGE plaide pour qu'on donne plus aux universités en termes de capacité d'orientation des étudiants et de création de filières adaptées aux besoins du marché du travail", déclare à AEF Anne-Lucie Wack qui vient d'être réélue à la présidence de la CGE (lire sur AEF) et qui plaide pour un système d' "orientation active et éclairée". Après la décision du Conseil d'État sur la délivrance du diplôme national de master, elle précise que des écoles pourront "engager une procédure de QPC". Elle souhaite aussi que les universités aient "les mêmes possibilités que les écoles, dans le cadre d'un système global capable d'accueillir et surtout de faire réussir tout le monde". Cette question doit être "instruite" ensemble par la CGE, la CPU, la Cdefi et les ministères. Elle évoque aussi la question des regroupements sur laquelle "la parole se libère", ainsi que les nouvelles priorités de la CGE.

AEF : Vous avez été réélue présidente de la CGE pour un nouveau mandat de deux ans le 20 juin (lire sur AEF). Pour quelles raisons avez-vous eu envie de "rempiler" et quelles sont vos priorités dorénavant ?

Anne-Lucie Wack : J'ai souhaité faire un deuxième mandat pour assurer une certaine continuité d'action, car deux ans c'est très court, et parce que la période qui s'ouvre est très intéressante. Nous venons de traverser deux années difficiles, avec des tensions sur les budgets et sur les politiques de site, mais propices au débat, avec la campagne présidentielle. Nous nous sommes consacrés à convaincre les différents candidats, avec une feuille de route claire et structurée, une liste de propositions, et je souhaite continuer à porter ces convictions.

Quant à nos priorités, elles sont nombreuses, comme l'ouverture sociale ou le financement de l'enseignement supérieur qui fera l'objet de notre colloque d'octobre prochain à Rennes. Mais le premier chantier est celui de la réussite en premier cycle qui doit mobiliser l'ensemble de l'enseignement supérieur. Pour le résoudre, il faut mettre ensemble les forces des grandes écoles et des universités. La CGE plaide pour qu'on donne plus aux universités en termes de capacité d'orientation des étudiants et de création de filières adaptées aux besoins du marché du travail. Elles doivent pouvoir avoir plus d'autonomie dans leurs choix, sans transiger avec le fondement du système d'enseignement supérieur français qui veut que tous ceux qui souhaitent continuer des études supérieures puissent être accueillis.

AEF : Cela signifie-t-il que les universités doivent pouvoir sélectionner, ou doivent-elles accueillir tout le monde comme actuellement ?

Anne-Lucie Wack : Le système actuel a montré ses limites, avec le tirage au sort. Les universités doivent pouvoir être capables d'informer les jeunes sur les débouchés de chaque filière et sur leurs chances de réussite, ce qui limitera le nombre de jeunes qui se perdent. C'est de l'orientation active et éclairée : cela signifie que personne n'est laissé sans rien, mais que tout le monde est orienté. Ceux qui veulent quand même aller dans telle ou telle filière sans en avoir la capacité immédiate doivent pouvoir être orientés vers une année de propédeutique pendant laquelle on les aidera à atteindre le niveau requis. Il faut pouvoir proposer des alternatives, des "Oui, si...".

"Les grandes écoles peuvent apporter leur savoir-faire (stages, relations entreprises, insertion) dans le cadre de projets communs avec les universités, par exemple dans l'appel à projets "Nouveaux cursus à l'université" du PIA 3."

AEF : Quel est le rôle que peuvent jouer les grandes écoles dans cette équation, qui semble concerner avant tout les universités ?

Anne-Lucie Wack : Les grandes écoles peuvent apporter leur savoir-faire (stages, relations entreprises, insertion) dans le cadre de projets communs avec les universités, par exemple dans l'appel à projets "Nouveaux cursus à l'université" du PIA 3. Le système doit marcher sur ses deux jambes, les universités et les écoles, pour traiter cette problématique générale. Sur les filières courtes, notamment, les grandes écoles peuvent aider à favoriser l'insertion professionnelle à bac + 3.

"Le forcing qui a été fait pour que les grandes écoles renoncent à leur autonomie et leur efficacité, c'est ce qui a bloqué le système."

AEF : Vous avez accueilli mardi la nouvelle ministre de l'ESRI. Comment avez-vous réagi à son discours (lire sur AEF) ?

Anne-Lucie Wack : Le discours de Frédérique Vidal, qui a dit que les grandes écoles étaient une chance pour le pays, a été très bien reçu par les membres de la CGE. Son approche de la politique de site, par exemple, correspond tout à fait à ce que souhaitent les grandes écoles, à savoir s'engager dans des projets collectifs ambitieux, sans perdre leur efficacité, donc ni leur autonomie juridique et financière ni leur marque. Le bilan que la CGE a effectué du fonctionnement des Comue a pointé un trop grand poids des gouvernances et des structures, alors qu'il faudrait être en mode projet. Le forcing qui a été fait pour que les grandes écoles renoncent à leur autonomie et leur efficacité, c'est ce qui a bloqué le système.

AEF : La ministre a cependant ajouté que, une fois les diagnostics posés et les ambitions communes définies, il fallait mettre en place une gouvernance pour les porter sur le long terme.

Anne-Lucie Wack : Oui bien sûr, il faut une gouvernance, mais légère, qui s'appuie sur des membres autonomes et agiles. Les gouvernances des universités et des écoles sont incompatibles, c'est évident. On ne pouvait pas demander aux écoles de se regrouper sans que les deux évoluent. Les universités aussi doivent faire évoluer leur modèle.

AEF : La Cdefi, qui vient elle aussi de renouveler ses instances avec l'arrivée d'Armel de la Bourdonnaye comme président (lire sur AEF), s'est exprimée assez nettement contre les Comue dernièrement, rejoignant en cela les positions depuis longtemps défendues par la CGE. Comment analysez-vous cette convergence ?

Anne-Lucie Wack : La parole se libère parce que ça bloque sur de nombreux sites et que le constat est là. Les écoles ont pris le temps de jouer le jeu, mais elles voient bien que cela ne fonctionne pas. C'est aussi sans doute lié à la nouvelle donne politique, qui marque un changement de discours très net et permet d'affirmer plus clairement certaines choses.

Peut-on raisonnablement juger de la qualité d'un établissement en fonction de son statut ? Nous pensons qu'on doit plutôt le juger au regard de la qualité des formations qu'il dispense !

AEF : Frédérique Vidal s'est également exprimée sur la question de la délivrance des diplômes nationaux par les grandes écoles, à la suite de la récente décision du Conseil d'État. Elle a plaidé pour que la situation soit regardée dans sa globalité, en prenant en compte l'impact potentiel sur les universités. Qu'en pensez-vous ?

Anne-Lucie Wack : Nous sommes totalement d'accord sur le fait qu'on ne peut pas retirer ce monopole aux universités si on raisonne toutes choses égales par ailleurs. Nous plaçons au contraire pour donner plus aux universités, c'est-à-dire pour qu'elles aient les mêmes possibilités que les écoles, dans le cadre d'un système global capable d'accueillir et surtout de faire réussir tout le monde. Ce n'est pas une question qui doit être instruite par la seule CGE, mais communément avec la CPU, la Cdefi et les ministères.

Nous avons, à la CGE, une lecture très positive de la décision du Conseil d'État, car pour la première fois cette question de droit est explicitement posée, ce qui n'avait jamais été fait. Le Conseil d'État se réfère à des textes qui datent de 1880 pour donner à sa décision un fondement législatif clairement explicité, tout en ouvrant, dans le même temps, la voie à une QPC (question prioritaire de constitutionnalité) dans le point 4 de sa conclusion. Là, nous allons changer de procédure, ce ne sera plus la CGE qui sera en première ligne, mais les écoles elles-mêmes, accompagnées par la Conférence, qui pourront déposer un recours au tribunal administratif et engager une procédure de QPC lorsqu'elles se verront refuser la délivrance d'un DNM. Il est maintenant probable que plusieurs écoles s'engagent dans cette voie, car il y a un véritable débat global à ouvrir, au-delà de la procédure : ce que l'on questionne, c'est fondamental. Peut-on raisonnablement juger de la qualité d'un établissement en fonction de son statut ? Nous pensons qu'on doit plutôt le juger au regard de la qualité des formations qu'il dispense !

AEF : Pourriez-vous, comme votre prédécesseur l'avait envisagé, porter ce dossier devant les instances européennes si besoin ?

Anne-Lucie Wack : C'est un point que l'on étudie mais a priori, ce sujet ne relève pas des

instances européennes à ce stade.

AEF : La ministre a aussi soulevé l'argument du prix des DNM, qui est fixé par l'État, contrairement aux diplômes délivrés par les écoles dont les tarifs varient. Que répondez-vous ?

Anne-Lucie Wack : En réalité, le système est beaucoup plus complexe que ça. Les diplômes délivrés par les écoles d'ingénieurs, par exemple, ne sont pas des diplômes nationaux mais des diplômes d'établissement donnant grade de master et conférant un titre reconnu au plan national par la CTI. Et ils ont des tarifs très différents d'une école à l'autre... sans que cela pose question. Diplôme national, diplôme d'établissement, titre national, grade, visa... On touche là à la complexité de notre système, qu'il serait peut-être temps de repenser, dans l'intérêt des familles et des jeunes. Car cette complexité ouvre la voie à la multiplication de certaines officines privées, qui tirent partie de cette confusion sans offrir la qualité ni la reconnaissance des formations qu'elles dispensent.

À la CGE, nous n'avons pas ces officines-là ! Et nous n'aimerions pas être confondus avec eux. Mais le système actuel fait que des établissements privés extrêmement prestigieux membres de la CGE et reconnus d'intérêt public n'ont pas le droit de délivrer des diplômes nationaux, tout simplement parce qu'ils sont de droit privé - souvent sous statut d'association loi 1901 à but non lucratif ! C'est aberrant et contre-productif. Quand Frédérique Vidal dit qu'il faut repenser tout le système dans sa globalité, nous adhérons à 100 %. Nous avons d'ailleurs apprécié l'analyse qu'a faite Bernard Toulemonde du sujet, "le traditionnel monopole de la collation des grades est-il encore adapté ?" (lire sur AEF). Le credo de la CGE est simple : penser à l'intérêt des jeunes, des familles et des acteurs socio-économiques avant tout.

"Nous sommes en train d'étudier la faisabilité de "prêts étudiants responsables" à la rentrée 2018, avec les associations Frateli et Passeport Avenir et 30 écoles de la CGE volontaires pour participer au pôle d'expérimentation, dans toute la France."

AEF : Vous avez dit lors de votre AG du 20 juin que vous souhaitiez faire de la CGE un "do-tank". Qu'entendez-vous par là ?

Anne-Lucie Wack : Nous souhaitons être un "réservoir" d'idées mais aussi d'expérimentations, pour tester des approches novatrices, au-delà de la théorie et des idées. Par exemple, nous sommes en train d'étudier la faisabilité de "prêts étudiants responsables" à la rentrée 2018, avec les associations Frateli et Passeport Avenir et 30 écoles de la CGE volontaires pour participer au pôle d'expérimentation, dans toute la France. Nous négocions avec une dizaine de réseaux bancaires la mise en place de prêts à taux zéro pour la durée des études, incluant les frais de vie, qui seront remboursables à hauteur des revenus une fois que le diplômé aura trouvé un emploi. C'est une sorte de PARC à la française, qui permettrait de résoudre le problème de la barrière des coûts liés à la scolarité à l'entrée des grandes écoles. La garantie de l'emploi à la sortie des écoles permet d'envisager un tel système.

AEF : Sur la question de l'ouverture sociale, vous poussez aussi beaucoup pour une extension de l'apprentissage dans les grandes écoles. Où en êtes-vous ?

Anne-Lucie Wack : La période actuelle est propice au changement et si nous voulons que l'objectif de la Strates de 60 % des jeunes diplômés du supérieur soit atteint, il va falloir changer de paradigme : repenser la formation longue, la formation tout au long de la vie,

les filières courtes, et la place de l'apprentissage. À la CGE, 15 % de nos 60 000 diplômés qui sortent des grandes écoles chaque année sont passés par la voie de l'apprentissage, et nous souhaitons atteindre 25 % d'ici 2025.

L'apprentissage est encore une voie dont l'image est mal valorisée en France, et le fait que les grandes écoles s'en saisissent et délivrent le même diplôme aux apprentis qu'aux étudiants classiques peut lui donner ses lettres de noblesse. Nous souhaitons notamment que l'apprentissage soit assoupli dans les écoles d'ingénieurs, pour lesquelles la CTI impose jusqu'à présent que les trois années du cursus ingénieur soient suivies en apprentissage et n'admet l'apprentissage en 2 ans qu'à titre minoritaire. Or, pour les élèves issus de prépa, il faut pouvoir leur laisser la première année pour se retourner et chercher une entreprise d'accueil. Il faudrait donc que l'apprentissage soit faisable pendant les 2e et 3e années seulement, comme cela se pratique dans les écoles de management. Cela permettrait, par rétro effet, de renforcer l'ouverture des CPGE sur le plan social.

Enfin, il y a un sujet qui nous inquiète beaucoup, qui est la part "barème" de la taxe d'apprentissage : si le gouvernement la supprime, pour favoriser les filières courtes, cela mettra beaucoup d'établissements en péril, privés, mais pas uniquement. Nous avons attiré l'attention de Frédérique Vidal sur ce risque et nous espérons un moratoire pour ouvrir une période de réflexion. Nous avons aussi rendez-vous avec le cabinet de la ministre du Travail en juillet à ce propos.

AEF : À la CGE, vous avez renouvelé vos instances, intégré de nouvelles écoles, créé des groupes de travail. Vers où souhaiteriez-vous emmener la Conférence ?

Comment entre-t-on à la CGE ?

L'entrée d'une école à la CGE est décidée par le CA, après un processus d'audit et un avis du bureau. Les critères examinés sont notamment "la délivrance d'un diplôme de grade master, la connexion à la recherche, l'ouverture internationale, le lien à l'entreprise, les taux d'insertion professionnelle à la sortie, la sélection à l'entrée dans le cadre d'une procédure nationale, et une politique affirmée en matière d'innovation pédagogique et numérique, d'innovation et d'entrepreneuriat, d'ouverture sociale, d'égalité hommes/femmes, de handicap et de développement durable et RSE", rappelle Anne-Lucie Wack.

Anne-Lucie Wack : La CGE devient de plus en plus attractive, nous faisons face à un afflux énorme de demandes, de la part d'IEP, d'écoles d'architecture, de design, de création, etc., y compris d'écoles très prestigieuses comme l'Insead qui vient de nous rejoindre, et pour laquelle le label "grande école" à la française a de la valeur. Nous avons une politique d'ouverture maîtrisée, qui est passée par une clarification de nos critères d'entrée, tout en privilégiant la transversalité qui nous apporte beaucoup.

Nous avons ainsi créé un groupe de travail au sein de la Commission formation sur les "transformations pédagogiques", qui est transverse à toutes les familles d'écoles, ingénieurs, management, architectes, création, art, design, etc. Nous avons aussi voulu assurer la représentation de la diversité de ces familles au bureau, en créant un 2e VP écoles. À l'avenir, les écoles d'ingénieurs et les écoles de management seront systématiquement représentées.

Nous sommes devenus un acteur influent et écouté, mais nous ne sommes toujours pas reconnus officiellement dans le Code de l'Éducation, au même titre que la Cdefi et que la

CPU. Or, il y a à la CGE beaucoup d'établissements qui ne sont représentés nulle part ailleurs ! Il faut instruire ce dossier avec les deux autres conférences et avec le ministère : soit en intégrant la CGE dans les textes officiels, soit en reconfigurant les conférences.